

Délibération 4/2023

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 13/04/2023 à 10 h 30, s'est tenue sans conditions de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 12/04/2023, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 12/04/2023.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Monsieur Rémi BARBE suppléant de Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

OBJET : Approbation du compte administratif 2022 et du compte de gestion 2022 et affectation des résultats

Après en avoir délibéré, Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU , étant rapporteur, Monsieur Denis BERTAND Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, ne prenant part ni au débat ni au vote,

Le comité syndical,

Approuve à l'unanimité conformément à l'article L.1612-12-1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales :

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

16 MAI 2023

BUREAU DU COURRIER

1 – d'une part le compte administratif de l'exercice 2022 du syndicat, joint en annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	124 218,02 €	0,00 €	302 155,55 €	0,00 €	426 373,57 €
Opérations exercice	1 034,80 €	2 069,60 €	99 094,72 €	140 098,88 €	100 129,52 €	142 168,48 €
Total	1 034,80 €	126 287,62 €	99 094,72 €	442 254,43 €	100 129,52 €	568 542,05 €
Résultat de clôture	0,00 €	125 252,82 €	0,00 €	343 159,71 €	0,00 €	468 412,53 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total cumulé	0,00 €	125 252,82 €	0,00 €	343 159,71 €	0,00 €	468 412,53 €
Résultat définitif	0,00 €	125 252,82 €	0,00 €	343 159,71 €	0,00 €	468 412,53 €

2 – Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3 – Décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2022 :

343 159,71 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

125 252,82 € au compte 001 (excédent de d'investissement reporté)

A Mende, le 13/04/2023
Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Denis BERTRAND

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

16 MAI 2023

BUREAU DU COURRIER

